



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 avril 2014

--- o0o ---

L'an deux mille quatorze, le seize avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), LAMOTHE (a procuration pour M. DUCASSE), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mmes BRUGAT, COUFFIGNAL, M. BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE.

Etaient excusés : M. DUCASSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Un scrutin a eu lieu, Mme COUFFIGNAL Laurine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°26

DELIBERATION

Rapporteur : M. DUBOS

Objet : Activités sportives et périscolaires – fixation de tarifs

Le Service « EASA » outre les activités ASLH et CAMPS, propose plusieurs types d'animations tout au long de l'année, notamment des sorties en dehors de la commune de Tartas. Ces animations nécessitent souvent une réactivité dans l'organisation pour les participants.

Aussi, pour faciliter leur organisation à compter de ce jour, il est proposé au Conseil Municipal :

- de confier à M. le Maire dans le cadre des délégations de l'article L2122-22 du CGCT, de pouvoir fixer par décision ou arrêté municipal les tarifs des sorties CMEJ, du Service des Sports et des activités Périscolaires.
- de limiter cette délégation dans une fourchette de tarifs allant de 5 € à 100 €.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES